

## CHSCT : le dernier de l'année,

La dernière séance de l'année du CHSCT du département s'est tenue le 26 novembre avec, en particulier, deux sujets importants à l'ordre du jour : la fermeture de la Trésorerie de la Ferté-sous-Jouarre et le rapport de visite des membres du CHSCT sur le site des Douanes d'Aulnay-sous-Bois.

Au préalable, Solidaires Finances a tenu à faire une déclaration liminaire :

« Monsieur le Président,

*Solidaires Finances rappelle son opposition au projet de « nouveau réseau de proximité », ainsi qu'au rapport Gardette, car dévastateurs pour nos missions et pour nos conditions de travail, comme en témoigne la mobilisation des personnels lors de la grève du 14 novembre à l'appel des intersyndicales DGFIP et Douanes.*

*Depuis plusieurs mois, des milliers de fonctionnaires ont manifesté leur opposition aux politiques destructrices du gouvernement. Le niveau de mobilisation demeure singulièrement élevé à Bercy et notamment au sein de la DGFIP par des taux de grévistes significatifs. Cela démontre l'attachement des personnels à un service public de qualité, accessible à toutes et tous et assurant une pluralité de missions de grande technicité, à leurs droits et garanties.*

*Notre administration subit depuis de trop nombreuses années :*

- *des milliers de suppressions d'emplois, en faisant la première direction générale en termes d'efforts budgétaires ;*
- *des restructurations incessantes ;*
- *une détérioration des conditions de travail et d'exercice des missions ;*
- *un recul significatif des droits et garanties de l'ensemble des personnels.*

*Nous nous trouvons plus que jamais dans un contexte extrêmement difficile pour les agent-es, car ces dernier-ères évoluent dans un environnement professionnel et personnel particulièrement anxiogène avec notamment :*

- *la mise en place du « nouveau réseau de proximité » à la DGFIP ;*
- *les Douanes qui vont être amputées de leurs missions fiscales ;*
- *la destruction massive des services publics ;*
- *la réforme des retraites...*

*Pensez-vous qu'un simple « dispositif d'accompagnement des agent-es adapté aux changements dans le mode d'organisation des services » ainsi qu'une hypothétique « prévention des risques professionnels dans le cadre des projets de réorganisation » soient des réponses suffisantes face à la détresse des collègues ?*

*La loi du 6 août 2019 prévoit dans ses dispositions transitoires, et ce dès la parution du décret, que seuls les CTL seront compétents pour examiner les projets de réorganisation et d'aménagement. Solidaires Finances s'interroge sur ce qui sera présenté au CHSCT concernant les futures réorganisations. En effet, au-delà de l'aspect technique et logistique des réorganisations, ces dernières ont un impact non négligeable sur les conditions de vie au travail des agent-es qui les subissent. Par conséquent, Solidaires Finances exige que toute réorganisation soit évoquée en CHSCT.*

*Dans le contexte d'évolutions importantes et permanentes que connaissent les agent-es du ministère des finances, de remise en cause des services publics, ces projets doivent mieux prendre en compte les conséquences sur les conditions de travail et la santé au travail des agent-es concerné-es.*

*Les conséquences d'un projet sur les conditions et la santé au travail constituent le cœur du débat en CHSCT. Les représentant-es des personnels, les médecins de prévention, l'ISST, les assistant-es de prévention doivent pouvoir identifier les modifications et les changements prévisibles liés à un projet.*

*Concernant le budget, nous avons encore une fois utilisé l'ensemble des crédits de l'année 2019 au bénéfice des agent-es. Solidaires Finances est attaché à l'amélioration des conditions de travail des agent-es, c'est pourquoi nous nous interrogeons sur les crédits 2020 qui seront alloués au CHSCT. Nous espérons que ceux-ci ne s'inscriront pas à la baisse dans un cadre budgétaire contraint.*

*Dans le cadre des questions diverses de cette séance, nous souhaiterions revenir sur des points vus en groupe de travail, notamment :*

- *les exercices d'évacuations ;*
- *le rapport de visite de l'ISST à Melun cité ;*
- *le circuit de communication des fiches de signalement et des déclarations d'accident de service et de trajet ;*
- *la communication en cas de maladie contagieuse.*

*Cette séance étant la dernière de l'année pour cette instance, l'équipe CHSCT de Solidaires Finances souhaite à l'ensemble des membres du CHSCT de Seine-et-Marne de bonnes fêtes de fin d'année, même si elles sont encore loin. »*

# **Fermeture de la Trésorerie de la Ferté-sous-Jouarre : Dossiers insuffisants présentés au CHSCT**

L'administration a présenté les conditions dans lesquelles se réaliserait cette fermeture et son transfert vers le site de Coulommiers avec les conséquences que cela implique pour les agent·es. Elle demande l'avis motivé des membres du CHSCT, passage obligé comme pour tout projet important (exemple : réorganisation ou déménagement). Elle précise également que ce déménagement s'inscrit dans le cadre du « Nouveau Réseau de Proximité » (NRP). Elle a ajouté que la DDFiP et le ministre ont donné l'aval à la DDFiP 77 pour son programme NRP prévu en 2020 et qui concerne également le site de Sénart (voir page 4).

Les membres du CHSCT étaient donc conviés à formuler leur avis motivé non pas sur le principe même de la fermeture de cette trésorerie, mais sur les conditions dans lesquelles cette réorganisation va s'opérer. C'est dans ce cadre uniquement que Solidaires Finances a pu évoquer les risques engendrés par cette réorganisation. Ces risques touchent aussi bien les agent·es de la Ferté-sous-Jouarre, que les agent·es de Coulommiers, mais également les agent·es du SIP de Meaux.

## **De quoi s'agit-il ?**

Pour votre information, il faut savoir que cette trésorerie, ayant uniquement des missions de « Secteur Public Local », est composée de 3 agent·es auxquels s'ajoute la cheffe de poste. Les missions fiscales de cette trésorerie ont déjà été transférées au SIP de Meaux.

Les agent·es déménageront tous·tes vers le SPL de Coulommiers et continueront d'exercer leurs fonctions actuelles, hormis pour la cheffe de poste. Cette dernière va inaugurer la nouvelle fonction de « Conseiller aux Décideurs Locaux ».

Par ailleurs, un « accueil de proximité » sera assuré à la mairie de la Ferté-sous-Jouarre en échange de la fermeture de la Trésorerie.

La fermeture prendra effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les agent·es disposeront des mesures d'accompagnement prévues.

## **Des doutes et des manques s'agissant des conditions**

Solidaires Finances, après avoir rappelé de nouveau son opposition contre cette perte de service public de proximité et de pleine compétence, a formulé de nombreux doutes sur certains éléments du dossier, mais également de sérieux manques. En effet, la teneur du dossier ne permet pas de mesurer l'ensemble des risques tant liés au déménagement, qu'aux futurs environnements de travail des agent·es.

Solidaires Finances a fait part des nouveaux risques routiers et en particulier pour une agente de la Ferté-sous-Jouarre qui double la distance de trajet (de 17 km à 33 km) et donc, son temps de transport. Dans ce cadre, Solidaires Finances s'étonne que la possibilité de télétravail ne soit pas abordée dans le dossier, alors que la direction de la DDFiP n'arrête pas d'évoquer ce sujet. Les propos tenus par l'administration lors du CHSCT ne nous rassurent pas, surtout pour un 1<sup>er</sup> dossier concret présenté dans le cadre du NRP !

Autre point discutable du dossier, le site d'accueil, à Coulommiers, ne subirait aucun changement dans son ambiance de travail. Solidaires Finances ne partage pas cette affirmation. À titre d'exemple, aux nombreux appels téléphoniques reçus par la Ferté-sous-Jouarre s'ajoutent ceux de Coulommiers. L'ambiance sonore en pâtira sans aucun doute, d'autant plus sur des zones de travail en plateaux. Là aussi, les réflexions de l'administration sont des plus légères.

Enfin, rien n'est évoqué sur les 2 piliers du NRP, à savoir l'accueil de proximité et le nouveau rôle de « Conseiller aux Décideurs Locaux ».

Ce que nous avons appris en séance :

- C'est qu'aucune réflexion n'a encore été menée sur le 1<sup>er</sup> point. Ce service de proximité va se mettre en place mais rien n'est dit sur la façon dont les agent·es du SIP de Meaux s'inscriraient dans cette démarche (rythme, conditions, outils...). Rien n'est dit non plus sur les éventuels déplacements à la Ferté-sous-Jouarre.
- Aucune réflexion non plus sur le nouveau « métier » de Conseil aux Collectivités. Quelles formations ? Pour quoi faire ? Sera-t-elle amenée à se déplacer ? À quelle fréquence ? Où ?...

L'administration est incapable de prévenir les risques nouveaux engendrés par ces 2 nouveautés, ce que Solidaires Finances dénonce. Nous avons donc émis un avis négatif sur les conditions de réalisation de ce déménagement que vous trouverez ci-après.

**Pour conclure, Solidaires Finances non seulement a raison de s'opposer au NRP mais constate que même l'administration ne se donne pas les moyens de prévenir tous les risques recensés (trajet, ambiance, nouvelles fonctions...) que pourraient connaître les agent·es.**

## **Avis des membres de Solidaires Finances** **sur la fermeture de la Trésorerie de la Ferté-sous-Jouarre**

*Tout d'abord, dans la description du projet de transfert, il est fait référence à la taille critique du poste pour fonctionner. Nous tenons à rappeler que cette situation est la conséquence des décisions successives prises par la direction locale, notamment la non affectation d'agent-es sur le site.*

*Pour Solidaires Finances, hormis la perte d'un service public de proximité et de pleine compétence pour les usagers, la présentation du transfert de la trésorerie de la Ferté-sous-Jouarre vers celle de Coulommiers, appelle plusieurs observations.*

*Ainsi, le changement d'environnement, en intégrant une équipe plus importante, peut bénéficier aux agent-es notamment sur la prise de congés ou la fin d'un éventuel sentiment d'isolement.*

*Pendant, ce transfert a pour conséquence l'allongement du trajet domicile-travail pour 3 des 4 agent-es concernés. À cette augmentation s'ajoute celle du risque routier et de la fatigue liés à des trajets plus longs, que ce soit en distance ou en temps.*

*De plus, transfert d'activité et regroupement induisent une adaptation à un nouvel environnement et éventuellement à de nouvelles méthodes de travail. Ces changements auront un impact important et présentent une augmentation des RPS pour les agent-es dont le poste est transféré, notamment s'agissant d'un agent à moins d'un an de la retraite. Quant à ceux déjà en place à la trésorerie de Coulommiers, ils devront également s'adapter.*

*Enfin, l'ensemble des agent-es concernés par ce projet, vont connaître un espace de travail diminué, et plus particulièrement le service recettes qui voit 7 personnes sur un bureau réduit au regard du plan. Par ailleurs le dossier est incomplet, car le plan est très imprécis, il n'y a ni métrage des espaces, ni métrage par agent-e.*

*Enfin le dossier n'aborde pas certains points qui posent questions.*

*Le dossier évoque un accueil de proximité assuré par le SIP de Meaux au sein de la mairie de la Ferté-sous-Jouarre. Les détails de cette mise en place ne sont pas encore connus alors que la fermeture est programmée dans moins de 2 mois, cette absence d'information constitue une inquiétude pour les agent-es sur la mise en place de cet accueil, on peut également s'interroger sur les nouveaux risques engendrés (risque routier et RPS).*

*Au niveau des ambiances physiques de travail, le dossier affirme qu'il n'y aura aucun changement notable de l'ambiance sonore du service. Nous ne partageons pas forcément votre analyse sur le fait que les ambiances physiques de travail resteraient inchangées. En effet, il faut savoir que la trésorerie de la Ferté-sous-Jouarre reçoit un volume d'appel conséquent qui, couplé à celui de coulommiers, peut avoir des répercussions sur cette ambiance sonore.*

*Le dossier n'évoque pas la création du poste de conseiller aux décideurs locaux comme, par exemple ses missions (travaux, formation, son autorité hiérarchique et fonctionnelle ...). Nous nous étonnons de cette création de poste au 1<sup>er</sup> janvier 2020 étant donné qu'au niveau national rien n'est encore défini sur cette nouvelle mission. Pour l'agente concernée, cette perspective peut constituer un manque de visibilité pouvant engendrer des risques-psychosociaux.*

*Face à l'augmentation des risques routiers engendrés par ce transfert, le dossier ne fait pas référence à une éventuelle proposition de télétravail, notamment pour l'agente qui voit son trajet domicile-travail quotidien doublé.*

***Au vu des réserves et questionnement liés à la prise en compte de l'ensemble des risques énoncés, Solidaires Finances s'oppose à ce projet directement issu du « Nouveau Réseau de Proximité ».***

## **Douanes : la visite d'Aulnay-sous-bois reste à suivre de très près.**

Dans le cadre du CHSCT, les représentant·es syndicaux·ales ont la possibilité de programmer des visites de sites. La visite d'un site de la Douane, à Aulnay-sous-Bois a eu lieu le 26 juin 2019. Situé à Garonor, ce site est un des plus importants pour la surveillance du trafic de marchandises Import/Export.

Cette visite a permis de vérifier le cadre de travail, l'état des locaux et de discuter avec les agent·es de leurs conditions de travail et de leurs attentes.

Le rapport a été présenté à la séance du 26 novembre 2019. Il fait état de remarques liées à l'hygiène, de petites dégradations, mais également des plus importantes concernant ce bâtiment domanial pouvant entraîner certains risques pour les agent·es : ferrailage de la structure du bâtiment apparent par endroit, fissure à l'intérieur, sol dégradé par endroit...

La représentante des Douanes a pu apporter des réponses sur certains points mais d'autres nécessitent l'intervention de leur bureau immobilier (PLI). Ce dossier n'est donc pas clos. À suivre de très près...

## **DDFiP : Sénart jusqu'au 31 aout 2019**

À l'occasion de ce CHSCT, des informations complémentaires nous ont été dévoilées ou confirmées.

Au 1er septembre 2020, le site de Sénart ne sera plus. Des locaux ont été trouvés au cœur de Savigny-le-Temple dans le quartier de la gare pour assurer un « accueil de proximité ». Il devrait accueillir une dizaine d'agent·es. Une visite des lieux par la DDFiP devrait se tenir prochainement.

Pour les autres agent·es, le déménagement s'opérera vers la Cité Administrative de Melun. Aux dires de l'administration, ce déménagement sera réalisé sans fusion avec les services de Melun. Sénart demeurerait donc à Melun.

Solidaires Finances reste opposé à ce déménagement même s'ils couve depuis des années. Ces transferts soulèvent de nombreuses questions encore sans réponse, et nous avons pu constater que les conditions de ces déménagements sont encore très loin d'être arrêtées.

## **Accompagnement NRP : des précisions**

Dans le cadre de l'accompagnement social prévu pour le NRP, une prime de restructuration peut être versée sous conditions.

En cas de départ à la retraite dans les 12 mois qui suivent, les agent·es doivent rembourser cette prime au prorata des mois restant entre le départ à la retraite et la fin des 12 mois.

La question se pose notamment pour un agent de la Ferté qui envisage son départ à la retraite durant l'année 2020. L'administration nous a confirmé qu'elle se tenait à la disposition de l'agent pour définir avec lui les éventuelles modalités de versement de cette prime.

## **DDFiP : l'ISST a visité Melun-Cité.**

L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a visité les locaux occupés par les agent·es de la DDFiP. Comme après toute visite, il a rédigé son rapport qui est présenté au CHSCT.

Petite particularité, la Cité Administrative regroupe différentes administrations et est gérée par la Préfecture. Elle dispose également de son propre CHS, dit CHS-Cité.

Ainsi, toute la structure des bâtiments et les parties communes dépendent de la gestion Cité et seuls les agent·es DDFiP avec leur cadre de travail dépendent du CHSCT du Ministère des Finances.

Cette double appartenance est une réelle source de complexité pour les agent·es comme pour le CHSCT.

Les membres du CHSCT ont la chance de disposer du rapport de l'ISST et entendent bien y donner une suite. Solidaires Finances a demandé au Président du CHSCT de transmettre ce rapport à la préfecture pour suites à donner. De notre côté nous évoquerons ce rapport au prochain CHS-Cité.

## **Exercices d'évacuation : Du laisser-aller**

Tout au long de l'année, le CHSCT fait un point sur la réalisation des exercices d'évacuations obligatoires.

Les membres ont constaté que certains sites avaient oublié cet exercice depuis quelques années. Ils ont rappelé que cet exercice est réglementaire, obligatoire et important. Ce n'est pas quand le danger sera présent qu'il faudra réfléchir sur comment s'en sortir... acquérir les bons réflexes ne se fait que par cet exercice.

L'administration s'est engagée à le rappeler de nouveau aux gestionnaires de site.

## **Un recul de plus pour les agent·es :**

La loi du 6 août 2019 prévoit dans ces dispositions transitoires et dès parution du décret que seuls les CTL seront compétents pour examiner les projets de réorganisations et d'aménagement. L'avis des membres du CHSCT, avec l'éclairage des acteurs de prévention, ne sera plus donné.

Solidaires Finances a dénoncé cette loi et cette disposition. Nous avons demandé que toute réorganisation soit évoquée en CHSCT tant les impacts sur les agent·es sont importants.

La DDFiP77 s'est engagée à informer les membres du CHSCT de toutes les restructurations à venir dans le département sans pour autant en attendre un avis motivé.